

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE		12 Route de la Corniche Neubu	
SIRET	8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 3 1	34200 SETE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Architecture	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	12 300	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ARCF 180 Rue Guy Arnaud Valdegour Ingenierie 30900 NIMES Tél: 04 66 23 63 53		Bernard CASTALDIN Cofondateur de l'entreprise	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu NIMES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	Président de SAS
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	CASTALDIN Bernard

Désignation de l'entreprise Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 Route de la Corniche Neubu 34200 SETE

Numéro SIRET * 8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 3 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	59 034	012		59 034	59 034			
		Autres *	014	1 300	016		1 300	1 300			
	Immobilisations corporelles *		028	15 094	030	5 560	9 534	9 141			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 215	042		1 215	1 215			
	Total I (5)		044	76 643	048	5 560	71 083	70 690			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 795	070	5 875	4 920	21 355			
		Autres * (3)	072	8 493	074		8 493	13 813			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	28 609	086		28 609				
	Charges constatées d'avance *		092	710	094		710	639			
	Total II		096	48 607	098	5 875	42 732	35 807			
	Total général (I+II)		110	125 250	112	11 435	113 814	106 497			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		100	100			
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		67 927	64 244				
	Report à nouveau				134	(7 981)	3 683				
	Résultat de l'exercice				136	27 232	(7 981)				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142	88 278	61 046				
	Total II				154						
	Provisions pour risques et charges				156	1 772	11 511				
	Emprunts et dettes assimilées				164						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	7 081	6 882				
	DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	1 549	172	16 623	26 897		
Comptes courants d'associés				173	60	161					
Autres dettes				175							
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176	25 537	45 451					
Total général (I + II + III)				180	113 814	106 497					
REVENUS		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 550			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	102			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217	10 117	218	140 857	84 001
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	6	17
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	140 863	84 019
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier		- immobilier	242	58 437	47 503
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	858	244	1 248	983
	Rémunérations du personnel *				250	47 513	23 700
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 942	8 228
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	2 157	2 047
	Dotations aux provisions				256		5 875
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	112	183
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	118 409	88 519
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	22 454	(4 500)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	0	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	6 815	
	Charges financières	(V)			294	150	279
	Charges exceptionnelles	(VI)			300	43	3 202
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	1 845	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	27 232	(7 981)
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	27 232	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	43	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	1 845	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entrepise nouvelles (44 séries)	986		Zone franche urbaine (44 séries A)	987		
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44 séries)	981		Jeune entreprise innovante (44 séries A)	989		
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Zone de développement prioritaire (44 septuagies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1		
					Déficit col. 2	29 120	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *1.6.....8.216						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	12 300	372
					Déficit col. 2		

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTENéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	59 034		402			404	59 034		59 034	
		Autres	410	1 300		412			414	1 300		1 300	
Immobilisations corporelles	Terrains		420			422			424				
	Constructions		430			432			434				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440			442			444				
	Installations générales, agencements divers		450	5 425		452	140		454	5 565		5 565	
	Matériel de transport		460	5 000		462	583		464	5 583		5 583	
	Autres immobilisations corporelles		470	2 793		472	1 826		474	674		3 945	
			470			472			474				
Immobilisations financières		480	1 215		482			484			1 215		
TOTAL			490	74 767		492	2 550		494	674		76 643	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial	495			497			498		
		Autres immobilisations incorporelles	500			502			504		
Immobilisations corporelles	Terrains		510			512			514		
	Constructions		520			522			524		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530			532			534		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	731		542	555		544	1 286	
	Matériel de transport		550	1 237		552	1 307		554	2 544	
	Autres immobilisations corporelles		560	2 109		562	295		564	674	
			560			562			564		
TOTAL			570	4 077		572	2 157		574	674	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5		
		IPHONE XR 128GO NO		Portable HP - 17-a							
		6	7		8		9		10		

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme				
										19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧
1	283		283				102		102					
2	391		391											
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	674	580	674	582		584	102	586	102	581		587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594	595
TOTAL									596	102	585		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	5 875	652		654		656	5 875
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 875	682		684		686	5 875

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

II DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés		983	16 820
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	16 820	Déficits reportables	984	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	23 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 116
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 3] N° SIRET [8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 3 1]
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE]
ADRESSE (voie) [12 Route de la Corniche Neubu]
CODE POSTAL [34200] VILLE [SETE]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Nb de parts ou actions	[]		
Adresse :	N° []	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
Pays	[]		

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Nb de parts ou actions	[]		
Adresse :	N° []	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
Pays	[]		

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Nb de parts ou actions	[]		
Adresse :	N° []	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
Pays	[]		

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Nb de parts ou actions	[]		
Adresse :	N° []	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
Pays	[]		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	[M]	Nom de famille	[CASTALDIN]	Prénom(s)	[Bernard]
Nom d'usage	[]	% de détention	[100.00]	Nb de parts ou actions	[100]
Naissance :	Date	[200365]	N° Département	[34]	Commune
[Sète]	Pays	[FR]			
Adresse :	N°	[14]	Voie	[rue Gabriel Péri]	
Code postal	[34200]	Commune	[SETE]	Pays	[France]

Titre (2)	[]	Nom de famille	[]	Prénom(s)	[]
Nom d'usage	[]	% de détention	[]	Nb de parts ou actions	[]
Naissance :	Date	[]	N° Département	[]	Commune
[]	Pays	[]			
Adresse :	N°	[]	Voie	[]	
Code postal	[]	Commune	[]	Pays	[]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	59 034.00		59 034.00			
20700000 Achat de portefeuille architec	59 034.00		59 034.00			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 300.00		1 300.00			
20500000 Concessions et droits similaire	1 300.00		1 300.00			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 533.54		9 141.16		392.38	4.29
21810000 Inst. Génér. Agencmts. Amégmts	5 565.00		5 425.00		140.00	2.58
21820000 Matériel de transport	5 583.33		5 000.00		583.33	11.67
21830000 Matériel burea. & informatique	3 945.38		2 793.25		1 152.13	41.25
28181000 Amorts. I.G. Agcmts & amégment	1 286.00		731.00		555.00	75.92
28182000 Amorts. matériel de transport	2 544.00		1 237.00		1 307.00	105.66
28183000 Amorts. matériel burea & info	1 730.17		2 109.09		378.92	17.97
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 215.00		1 215.00			
27181000 Autres titres - parts BP	15.00		15.00			
27510000 Dépôt de caution & garantie	1 200.00		1 200.00			
TOTAL I	71 082.54		70 690.16		392.38	0.56
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 920.07		21 355.07		16 435.00	76.96
41100000 COLLECTIF CLIENTS	10 795.39		27 230.39		16 435.00	60.36
49100000 Prov. pour dépréc des clients	5 875.32		5 875.32			
AUTRES CREANCES	8 492.89		13 812.52		5 319.63	38.51
40100000 COLLECTIF FOURNISSEUR	4 260.81		1 686.81		2 574.00	152.60
44562000 TVA déductible sur immobilisat	324.09		708.00		383.91	54.22
44566200 TVA déductible à 5.5%	2.94		43.44		40.50	93.23
44566300 TVA déductible à 10%	7.82		439.25		431.43	98.22
44566500 TVA déductible /ABS à 20%	1 858.90		5 701.13		3 842.23	67.39
44567000 Crédit de TVA	1 407.30		15.72		1 391.58	NS
44586000 TVA à régulariser	631.03				631.03	
46720000 Rare Habitat			5 218.17		5 218.17	100.00
DISPONIBILITES	28 608.82				28 608.82	
51210100 Crédit Agricole L.R	28 608.82				28 608.82	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	710.17		639.45		70.72	11.06
48600000 Charges constatées d'avance	710.17		639.45		70.72	11.06
TOTAL II	42 731.95		35 807.04		6 924.91	19.34
TOTAL GENERAL	113 814.49		106 497.20		7 317.29	6.87

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000.00	1 000.00		
10130000 Capital souscrit appelé, versé	1 000.00	1 000.00		
RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
10611000 Réserve légale proprement dite	100.00	100.00		
AUTRES RESERVES	67 926.72	64 243.57	3 683.15	5.73
10688000 Réserves facultatives	67 926.72	64 243.57	3 683.15	5.73
REPORT A NOUVEAU	7 980.89	3 683.15	11 664.04	316.69
11000000 Report à nouveau créditeur	7 980.89	3 683.15	11 664.04	316.69
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	27 231.93	7 980.89	35 212.82	441.21
TOTAL I	88 277.76	61 045.83	27 231.93	44.61
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 772.39	11 510.97	9 738.58	84.60
16410000 Prêt CA N° 2917746	1 772.39	6 999.13	5 226.74	74.68
51210100 Crédit Agricole L.R		4 511.84	4 511.84	100.00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 081.32	6 881.84	199.48	2.90
40100000 COLLECTIF FOURNISSEUR	7 081.32	6 881.84	199.48	2.90
DETTE FISCALES ET SOCIALES	16 622.57	26 897.47	10 274.90	38.20
43100000 URSSAF	1 037.47	892.58	144.89	16.23
43730000 CIPAV retraite dirigeant	9 480.56	15 679.77	6 199.21	39.54
43740000 MALAKOFF retraite B CASTALDIN	867.72		867.72	
43750000 Prévoyance	759.58	384.42	375.16	97.59
43860000 Autres charges social. à payer	55.12	20.04	35.08	175.05
44210000 Etat-PAS (Impôt sur le revenu)	100.45		100.45	
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	1 845.00		1 845.00	
44410000 Etat - Impôts S/ Bénéf. antér		514.00	514.00	100.00
44551000 TVA à payer		2 481.00	2 481.00	100.00
44571300 TVA collectée à 10%	300.75	2 996.30	2 695.55	89.96
44571500 TVA collectée à 20%	1 247.86	3 902.30	2 654.44	68.02
44700000 Etat-Autres impôts et taxes	901.00		901.00	
44860000 Dette fiscale à payer	27.06	27.06		
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	60.45	161.09	100.64	62.47
45510100 Compte courant B. Castaldin	60.45	161.09	100.64	62.47
TOTAL III	25 536.73	45 451.37	19 914.64	43.82
TOTAL GENERAL	113 814.49	106 497.20	7 317.29	6.87

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		140	857.48	84	001.35	56	856.13	67.68
70611000	Honoraires AP & DPC à 10%	130	740.82	54	964.69	75	776.13	137.86
70612000	Honoraires AP & DPC à 20%	10	116.66	18	909.99	8	793.33	46.50
70621000	Honoraires DCE & EXE à 10%			13	500.00	13	500.00	100.00
70622000	Honoraires DCE & EXE à 20%			3	373.33	3	373.33	100.00
			5.89		17.40		11.51	66.15
AUTRES PRODUITS			5.89		17.40		11.51	66.15
75800000	Produits divers de gestion							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		140	863.37	84	018.75	56	844.62	67.66
AUTRES CHARGES EXTERNES		58	436.85	47	502.56	10	934.29	23.02
60410000	Sous traitances diverses				100.00		100.00	100.00
60440000	Sous traitance tirage plans		411.36		71.89		339.47	472.21
60450000	Travaux dessinateurs plans	12	214.17	4	230.00	7	984.17	188.75
60612000	Frais d'éctricité bureaux		573.08		401.45		171.63	42.75
60634000	Fournitures et petits équipeme	4	674.72		381.89	4	292.83	NS
60642000	Fournitures Bureautiques		354.10		557.40		203.30	36.47
61321000	Loyers bureaux 12 Corniche Neu	15	179.90	14	115.15	1	064.75	7.54
61351000	Location matériel et véhicules	1	674.17	1	434.02		240.15	16.75
61352000	Loyer Copieur KONICA MINOLTA		814.19		499.26		314.93	63.08
61400000	Charges locatives bureau		63.81				63.81	
61551000	Entret. & réparat° /biens mobi				645.41		645.41	100.00
61610000	Pacifica multirisques		348.67		336.00		12.67	3.77
61620000	MAF Assurance Pro Architecte	2	620.05	4	415.49	1	795.44	40.66
61640000	AXA RCP pro		301.56		273.82		27.74	10.13
61651000	Assurance Prêt CA N° 2917746		162.48		162.48			
61660000	AXA PIAGGIO PX - VESPA		522.33		370.89		151.44	40.83
62260000	Honoraires				24.45		24.45	100.00
62261000	Honoraires ARCF	3	232.67	2	533.87		698.80	27.58
62264000	Honoraires avocats			3	982.17	3	982.17	100.00
62271000	Frais d'actes & de contentieux				500.00		500.00	100.00
62310000	Annonces & insertions		149.00		145.00		4.00	2.76
62330000	Foire et exposition				756.00		756.00	100.00
62340000	Cadeaux offerts aux clients		190.83				190.83	
62510000	Frais de péages autoroutes	1	196.25	1	057.38		138.87	13.13
62520000	Frais stationnement	1	080.00	2	160.00	1	080.00	50.00
62530000	Frais du transport		543.00				543.00	
62540000	Frais kilométrique	8	787.00	7	787.61		999.39	12.83
62570000	Frais de restauration		319.51				319.51	
62572000	Restaurant à 10%				430.20		430.20	100.00
62573000	Frais restaurant à 20%				53.33		53.33	100.00
62610000	Frais postaux		95.91		143.77		47.86	33.29
62611000	Orange ligne 06..69 HT à 20%		766.12		644.21		121.91	18.92
62612000	Orange Box Pro 0467519842		587.50		705.00		117.50	16.67
62780020	Faris carte business				53.00		53.00	100.00
62780030	Autres frais bancaires		128.31		66.75		61.56	92.22
62781000	Frais de tenue de compte CA		169.68		166.40		3.28	1.97
62782000	Frais prélèvement SEPA				19.90		19.90	100.00
62783000	Commission de mouvements		355.95		142.59		213.36	149.63
62784000	Frais de virements permanents		29.30		17.40		11.90	68.39
62785000	Frais de retrait				1.00		1.00	100.00
62786000	Commissions d'intervention		141.23		77.40		63.83	82.47
62810000	Cotisations liées à l'activité		750.00		620.30	1	370.30	220.91

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 248.48	982.76	265.72	27.04
63330000 Contribut° unique des empl. FP	285.20	312.72	27.52	8.80
63350000 Versements Libératoires TA	22.54	20.04	2.50	12.48
63380000 Impôts, taxes et versts/Rémuné	12.54		12.54	
63511000 CET - CFE & CVAE	858.00	650.00	208.00	32.00
63781000 Taxe enseigne et autres impôts	70.20		70.20	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	47 512.54	23 700.00	23 812.54	100.47
64112000 Rémunération du Président	47 512.54	23 700.00	23 812.54	100.47
CHARGES SOCIALES	8 942.15	8 227.68	714.47	8.68
64510000 URSSAF	7 526.12	6 689.58	836.54	12.51
64530000 Retraite complémentaire MALAK	1 040.87		1 040.87	
64550000 Prévoyance AG2R La Mondiale	375.16	333.00	42.16	12.66
64810000 Gratificat° stag. non soumises		1 205.10	1 205.10	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 157.17	2 047.25	109.92	5.37
68112000 Dotations aux amorts immo. cor	2 157.17	2 047.25	109.92	5.37
DOTATIONS AUX PROVISIONS		5 875.32	5 875.32	100.00
68174000 Dap des créances clients		5 875.32	5 875.32	100.00
AUTRES CHARGES	111.90	183.19	71.29	38.92
65110000 Renouvelmt hebergmt nom domain	101.00	91.00	10.00	10.99
65800000 Frais divers de gestion	10.90	92.19	81.29	88.18
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	118 409.09	88 518.76	29 890.33	33.77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	22 454.28	4 500.01	26 954.29	598.98
PRODUITS FINANCIERS	0.20		0.20	
76800000 Produits financiers	0.20		0.20	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 815.21		6 815.21	
77500000 Prdts cession éléments d'actif	102.00		102.00	
77880000 Produits exceptionnels divers	6 713.21		6 713.21	
CHARGES FINANCIERES	149.76	278.88	129.12	46.30
66116100 Intérêts Prêt CA N°2917746	119.98	253.99	134.01	52.76
66151000 Intérêts CC et comptes crédite	29.78	24.89	4.89	19.65
CHARGES EXCEPTIONNELLES	43.00	3 202.00	3 159.00	98.66
67120000 Pénalités, amendes fiscales &	43.00	2 610.00	2 567.00	98.35
67500000 Valeur comptable des cessions		592.00	592.00	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 845.00		1 845.00	
69500000 IMPOT SUR LE BENEFICE	1 845.00		1 845.00	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	27 231.93	7 980.89	35 212.82	441.21

AA CASTALDIN ARCHITECTE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12, Route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 R.C.S. Montpellier

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/06/2024

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 27 231.93 euros.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 27 231.93 Euros

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 27 231.93 Euros, de la façon suivante:

Après apurement a dû concurrence des pertes antérieures à hauteur de 7 980.89 euros, aux dividendes pour un montant de 62 000.00 euros et autres réserves pour un montant de 24 494.61 euros en.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée décide de distribuer un dividende global de 62 000.00 €, soit un dividende brut unitaire de 620 € pour chacune des cent Actions composant le capital social, déduction faite de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 17.20% qui correspond à un dividende net unitaire de 513.36 €.

RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues et/ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE.

RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

A#A CASTALDIN ARCHITECTE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12, route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 RCS MONTPELLIER

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2024

Identité ou désignation de l'associé	Nombre d'actions					Nom, prénoms, domicile du mandataire	Signature
	En pleine propriété	En nue-propriété	En usufruit	En indivision	Total		
Monsieur CASTALDIN Bernard	100	0	0	0	100		

Le président de séance certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 100 Voix.

Le Président de séance

Certifié conforme à l'original
Bernard CASTALDIN


AA CASTALDIN ARCHITECTE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12, Route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 R.C.S. Montpellier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINANIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 231.93 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	27 231.93 euros
Report à nouveau débiteur	- 7 980.89 euros
Autres réserves	67 243.57 euros

Affectation

Reserve légale	0.00 euros
Dividendes	62 000.00 euros
Autres réserves (facultatives) euros	24 494,61 euros

Totaux	86 494,61 euros	86 494,61 euros
---------------	------------------------	------------------------

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre du dernier exercice.

L'assemblée décide de distribuer un dividende global de 62 000.00 €, soit un dividende brut unitaire de 620 € pour chacune des cent Actions composant le capital social, déduction faite de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 17.20% qui correspond à un dividende net unitaire de 513.36 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 juin 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Bernard Castaldin
Certifié conforme à l'original


AA CASTALDIN ARCHITECTE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12, Route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINANIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-~~quatre~~,
Le dix-sept juin 2024,
A 18 heures,

L'actionnaire unique de la société **AA CASTALDIN ARCHITERCTE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**, au capital de 1 000 euros divisé en cent actions de dix euros chacune, dont le siège social est au **12, Route de la Corniche de Neurburg, 34200 Sète**, s'est réuni audit siège, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur CASTALDIN Bernard, président et actionnaire unique de ladite société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion de la présidence ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée prévue par l'article 56, alinéa 1er, de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus à la présidence ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la présidence ;
- Du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis, la Présidence ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 27 231.93 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **27.23,93** euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	27 231.93 euros
Report à nouveau débiteur	- 7 980.89 euros
Autres réserves	67 243.57 euros

Affectation

Reserve légale	0.00 euros
Dividendes	62 000.00 euros
Autres réserves (facultatives) euros	24 494,61 euros

Totaux	86 494,61 euros	86 494,61 euros
---------------	------------------------	------------------------

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre du dernier exercice.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre du dernier exercice.

L'assemblée décide de distribuer un dividende global de 62 000.00 €, soit un dividende brut unitaire de 620 € pour chacune des cent Actions composant le capital social, déduction faite de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 17.20% qui correspond à un dividende net unitaire de 513.36 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 juin 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions du dit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adopté à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé après lecture par la présidence.

Bernard CASTALDIN

Cette copie a été
Bernard Castaldin



AA CASTALDIN ARCHITECTE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12, Route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 R.C.S. Montpellier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINANIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 231.93 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	27 231.93 euros
Report à nouveau débiteur	- 7 980.89 euros
Autres réserves	67 243.57 euros

Affectation

Reserve légale	0.00 euros
Dividendes	62 000.00 euros
Autres réserves (facultatives) euros	24 494,61 euros

Totaux	86 494,61 euros	86 494,61 euros
---------------	------------------------	------------------------

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre du dernier exercice.

L'assemblée décide de distribuer un dividende global de 62 000.00 €, soit un dividende brut unitaire de 620 € pour chacune des cent Actions composant le capital social, déduction faite de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 17.20% qui correspond à un dividende net unitaire de 513.36 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 juin 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Bernard Castaldin
Certifié conforme à l'original


AA CASTALDIN ARCHITECTER
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12, Route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 R.C.S. Montpellier

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Cher actionnaire,

En application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

1. Rémunérations :

Monsieur CASTALDIN Bernard, associé en tant que président de la société a perçu, en contrepartie de ses fonctions et ses responsabilités au titre de l'exercice 2023, une rémunération nette de 47 512.54 euros, en outre la société prend en charge pour cet exercice ses cotisations sociales obligatoires qui se sont élevées à 9 592.31 euros.

Enfin, à titre d'indemnités kilométriques, il lui a été versé 8 787.00 euros.

2. Comptes courants

Monsieur CASTALDIN Bernard, associé président de la société n'a perçu aucun montant en rémunération de son compte courant.

Le montant du solde moyen du compte courant constaté sur l'exercice 2023 s'élève à 0.01 euros.

3. Divers

Néant

Fait à Nîmes, le 17 juin 2024

La présidence

Certifié conforme à l'original
Bernard CASTALDIN


A#A CASTALDIN ARCHITECTE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12, route de la Corniche de Neurburg
34200 Sète
822 682 597 RCS MONTPELLIER

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2024

Identité ou désignation de l'associé	Nombre d'actions					Nom, prénoms, domicile du mandataire	Signature
	En pleine propriété	En nue-propriété	En usufruit	En indivision	Total		
Monsieur CASTALDIN Bernard	100	0	0	0	100		

Le président de séance certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 100 Voix.

Le Président de séance

Certifié conforme à l'original
Bernard CASTALDIN
